



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2023

Tous les membres présents.

Secrétaire de séance : M. Jonathan FALLOT

APPROBATION COMPTE-RENDU

Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 30 Novembre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

VENTE DE PARCELLE L'OREE DU BOIS

Le Maire donne lecture d'une lettre, relative à l'achat d'une parcelle au lotissement L'Orée du Bois 2, à savoir :

- Mme Caroline GUTIERREZ et M. Sacha MEYER, 1 Rue des murgers à Villers-le-lac

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

TERRAIN A BATIR

M. le Maire donne lecture de 2 demandes de terrain à bâtir sur les parcelles 5 et 6 de l'orée du bois pour un projet commun.

Fabien BOBILLIER-MONNOT Fabien, 10 rue des gentianes aux Combes et Camille JACQUOT, 9 les noisetiers à Grand Combe Chateleu

ENQUETE OPAH

Dans le cadre de l'étude OPAH en cours sur le territoire de la CCVM, deux enquêtes sont actuellement réalisées afin de construire un diagnostic sur l'état de l'habitat sur le territoire et d'identifier le potentiel de rénovation à effectuer. Ce diagnostic permettra d'établir une stratégie à mettre en œuvre notamment pour atteindre les objectifs d'amélioration de l'habitat sur le territoire tels qu'ils auront été déterminés à l'issue de la phase d'enquête.

Voici le lien vers **l'enquête pour les propriétaires bailleurs** :

<https://www.survio.com/survey/d/G4J8P1S9E9I6W9O4Y>

La politique du logement est l'une des priorités à l'échelle nationale et la réhabilitation du patrimoine bâti en constitue un des volets essentiels. A ce titre, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est envisagée sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes du Val de Morteau. L'enquête est destinée aux propriétaires bailleurs possédant un ou plusieurs logements sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Et le lien vers **l'enquête à la population** :

<https://www.surveio.com/survey/d/B7W3Y3C9W9X5W1F6N>

- Cette enquête est destinée aux habitants de la Communauté de Commune du Val de Morteau qui engage une étude portant sur l'habitat privé en vue de lancer un programme d'aide à la réhabilitation des logements. L'enjeu essentiel de cette étude pré-opérationnelle est de vérifier la pertinence d'un dispositif opérationnel, de définir le cadre et de préparer la mise en œuvre d'un programme d'aide à l'amélioration de l'habitat. L'enquête vise à alimenter cette étude.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Mme Zorzit expose l'avancée du COPIL concernant le schéma de mutualisation entrepris avec la CCVM.

A l'heure actuelle 5 fiches d'actions ont été retenues :

-GROUPEMENT DE COMMANDES

-POOL DE RESSOURCES AUX COMMUNES

-BANQUE DE MATERIEL

-MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES

-MUTUALISATION DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE/ENFANCE

Il a été décidé la création de sous-groupes de travail par action, permettant d'aboutir à leur réalisation.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la démarche de validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) portée par le Pays Horloger celui-ci a été approuvé et arrêté le 1^{er} décembre 2022.

FINANCES

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2022, à savoir :

BUDGET COMMUNAL

- Chapitre 16 210 000 €

- Chapitre 21 343 193 €

-

BUDGET BOIS

- Chapitre 21 3 000 €

-

BUDGET FONDS DE COMMERCE

- Chapitre 21 4 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2023.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2024, la police sur la publicité extérieure, sera transférée automatiquement du préfet aux Maires.

Cependant, pour les communautés de communes comme la CCVM qui disposent de la compétence Elaboration des documents d'urbanisme, le transfert de la police sur la publicité extérieure se fera automatiquement au Président de la communauté de commune, sauf opposition des maires concernés, dans les 6 mois après la date du transfert automatique, ou refus du président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par courrier reçu le 10 Janvier, la Communauté de Communes du Val de Morteau a notifié à la commune une nouvelle modification statutaire de la CCVM, permettant d'assurer le portage de l'Espace France Services sis à Morteau par la CCVM.

Depuis la création fin 2020 de ce service dans les locaux annexes de la mairie de Morteau, les trois agents municipaux de Morteau de cet Espace France Services accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées (8 des 9 opérateurs nationaux : ministères de l'Intérieur et de la Justice, services des impôts, Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiales, Assurance maladie, Assurance Vieillesse, Mutualité sociale agricole + opérateurs locaux dont Maison de l'Habitat, Mission Locale et Armée de Terre) de premier niveau, ainsi que dans leurs demandes de cartes nationales d'identité et de passeports. L'Etat participe à hauteur de 40 % environ du coût de fonctionnement de l'équipement.

Un conseiller numérique, recruté par la CCVM avec l'aide de l'Etat, est venu rejoindre l'équipe à la rentrée 2021, qui permet aux usagers de découvrir les outils numériques (tablettes, portables, ...) et devenir plus autonomes dans leur utilisation. Enfin, une seconde plateforme dédiée au cartes nationales d'identité et aux passeports, attribuée temporairement par l'Etat pour résorber la demande de l'été 2022, a été pérennisée à la rentrée, avec le poste de l'agent recruté en renfort par la CCVM.

L'espace France Services est ouvert 35 heures par semaine, soit bien au-delà des 25 heures hebdomadaires du cahier des charges national. Avec quelque 20 500 démarches réalisées sur les 12 derniers mois, soit près de 80 par jour d'ouverture, il a su démontrer son intérêt pour les habitants du territoire (80 % environ des usagers) et au-delà. Il accueille les séniors mais également des plus jeunes, en particulier les travailleurs frontaliers qui ont de nombreuses démarches à réaliser.

Dans un souci d'harmonisation du statut des équipes en place et d'évolution vers des permanences dans d'autres communes du territoire, le Conseil communautaire a validé le principe de portage de cet équipement par la Communauté de Communes du Val de Morteau, à effet du 1^{er} janvier 2023.

En application de l'article L5214-6 du Code général des collectivités locales, cette modification statutaire doit être validée à la majorité qualifiée des communes membres, soit 2/3 des communes représentant 50 % de la population ou l'inverse, la commune de Morteau étant obligatoirement incluse dans cette majorité en raison de sa population relative.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition de modification statutaire de la CCVM.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Association ski	160 €
Club du 3ème Age	300 €
Chorale « Le chœur des sapins »	240 €
Association Gymnastique	160 €
Association Parents d'élèves	210 €
Coopérative scolaire (achat cadeaux Noël)	270 €
Ecole Publique des Combes	160 €
Anciens Combattants	160 €
Association de Chasse	30 €
Donneurs de sang Gilley	80 €
Ecole Jeanne d'Arc	100 €
Comice de Morteau	50 €
Vie libre Morteau	80 €
La Prévention Routière	30 €
Musique de Gilley « L'Espérance du Saugét »	150 €
Souvenir Français	30 €
Association « Les doigts de Fée »	80 €
Association « Les planches du Casino »	160 €
Hand Ball Club Gilley	50 €
Gym Evolution Morteau	30 €
Gym Saint Miche	30 €
JALMALV	100 €
L'entente sportive Saugette Entreroches	500 €
Semons l'Espoir	160€

L'association Semons l'espoir est ajoutée à la liste des attributions de subventions annuelle suite à un courrier pour l'opération « Communes solidaires ». Pour rappel l'association est à l'origine de la Maison des familles situé à Besançon. Avec le déploiement de l'ambulatoire ils ont décidé d'agrandir la maison des familles de 12 chambres supplémentaires. Raison pour laquelle ils font appel aux communes avec une participation à hauteur de 20 centimes par habitants.

TRANSPORT SCOLAIRE

En application de la loi NOTRe, les départements ne sont plus compétents dans l'organisation des transports scolaires, la compétence ayant été transférée aux régions à compter du 1^{er} septembre 2017. Toutefois, la région a souhaité organiser la continuité des activités avec le personnel des régies du Doubs et du Jura pour pérenniser la qualité des services assurés jusqu'alors par ces deux entités et a décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) à compter du 1^{er} septembre 2017 qui assurera les services de transports scolaires et réguliers.

Pour adhérer à la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté, la région propose l'acquisition d'une action à 10 €. Accord du conseil municipal.

FORET

M. Le maire informe le conseil que suite au défrichement de 160m² pour l'installation de l'antenne relais de téléphonie mobile, la commune doit compenser par des travaux de reboisement sur une surface d'au moins 240m².

Le conseil va regarder sur quelle parcelle un reboisement est possible.

COURRIERS

Lecture des remerciements pour les colis des anciens ainsi que les vœux pour la nouvelle année.

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme PINCEMIN qui nous fait part de suggestions pour la commune. Elle propose la mise en place d'une boîte à livres et demande l'installation d'un cendrier aux alentours de la Mairie pour éviter de retrouver des mégots par terre. Le Conseil approuve ses suggestions et réfléchis à leurs mises en place. **Nous profitons de cette demande pour faire appel au civisme de chacun et ne pas laisser vos mégots et déchets sur la voie publique.**

M. Le Maire fait part du courrier de Mme BOURDIN qui souhaite savoir si le projet de création d'une boulangerie sur la commune avait déjà été évoqué. C'est un projet qui pourrait l'intéressé. Le Conseil va prendre contact avec cette personne pour avoir plus de précisions.

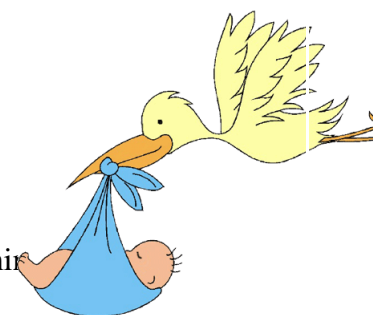
M. Le Maire informe le conseil de la réussite de l'opération Brioche de la section locale de Morteau avec un bénéfice de 43 733€ et un don moyen à 7.86€.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 23 FEVRIER 2023 à 20 h.

ETAT CIVIL 2022

Naissances

02/02/2022	Manon	de CUENOT Amélie et de COMTE Adrien
24/06/2022	Elie	de COUFFI Jade et de JACMAIRE Jean-Charles
26/07/2022	Charlérie	de DELACROIX Laura et de REYMOND Benjamin
20/08/2022	Claudia	de HENRIET Elodie et de BASSETTI Matthieu
11/09/2022	Inès	de JACQUET Pauline et Angélique SAUGE
12/12/2022	Agathe	de FORNAGE Hélène et de MAGIN Thierry



Mariage

26/02/2022	DELFORGE Sabine et DROMARD Emmanuel
04/06/2022	PERRIN Laetitia et FALLOT Jonathan
27/08/2022	RENAUD Mélinda et BIGAUT Pierre
31/12/2022	PERROT Pauline et BRUCHON Pierre-Yves

Décès

20/01/2022	BRETILLOT Gérard
25/04/2022	BOLE-DU-CHAUMONT Bernard
18/08/2022	DUMONT épouse BAVEREL Marie
05/09/2022	BILLOD épouse MUSY Annette
05/12/2022	CHANEZ Michel
08/12/2022	BRETILLOT Félix

Club de l'amitié REMONOT/LES COMBES



Le 13 Janvier 2023

Cher(e)s ami(e)s:

Vous êtes cordialement invités à ;

l'assemblée générale mercredi 27 février 2023 à 11h à l'auberge de la Motte.

Ordre du jour :

- Cotisation 2023 (20€, chèque à l'ordre du club de l'amitié)
- Tombola, merci d'apporter des lots svp
- Compte rendu financier
- Questions diverses
-

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents tous les jeudis après-midi, sans obligation de présence. Inscriptions pour le 15 février.

Le Club de l'amitié organise son tournoi de tarot qui aura lieu le :

Jeudi 23 Mars à 13h30
Salle des fêtes des Combes

Bonne et heureuse année 2023

Le comité



Le 11 février, les
conscrits vous invitent à
les retrouver place de la
Mairie pour un apéro
crêpes et une vente de
pâtisseries à partir de 11h





Samedi 28 Janvier 2023 à partir de 19h30
à la salle des fêtes des Combes



Apéritif offert
Fondue • Charcuterie
Dessert • Café

soirée animée par un DJ

Prix : 20€

Réservation obligatoire auprès de Francis
Marguet au 06 88 48 22 64



Pour information, dans le cadre du Plan doux horloger, le Parc organise un comité des usagers sous forme de carto-party en ligne mardi prochain, le **17 janvier à 18h30**.

Le but de la soirée sera :

- Dans un premier temps, les habitants **indiquent sur une carte** les lieux où ils souhaiteraient du **stationnement vélo**. Ils peuvent également identifier les lieux où le stationnement vélo est existant mais ne convient pas à leur usage (existant mais n'est pas qualitatif (pince-roue, mauvais emplacement...)).
- Dans un deuxième temps, nous parlerons des **différents types de services** (aide à l'achat de vélo, location longue durée, borne de recharge ...) qui peuvent être mis en place et quels sont ceux qui correspondraient aux besoins sur notre territoire.



CARTO-PARTY
PLAN DOUX HORLOGER

Un atelier pour choisir des emplacements de
STATIONNEMENT & SERVICES VÉLO

MARDI 17 JANVIER
de 18h30 à 20h30
VISIOCONFÉRENCE

Inscription pour l'obtention du lien de connexion :
alinee.betsch@parcdoubshorloger.fr | 03 81 68 53 32